

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

LE FANTASQUE.

N. AUBIN, Rédacteur,
W. H. ROUVEN, Imprimeur,

PROPRIÉTAIRES.

{ No. 46, Rue Grant, St. Roch.
{ No. 7, Rué des Prairies, St. Rochs

CONDITIONS.

Ce Journal se publie au No. 46, Rue Grant, St. Roch, deux fois par semaine, le LUNDI et le JEUDI. La feuille du Lundi contient 8 pages et se vend quatre sous; celle du Jeudi en a 4 et se vend deux sous. L'abonnement est de un shelling par mois, ou dix shellings par année, payable d'avance. On peut souscrire pour autant de mois que l'on veut. Les frais de poste se monteront à cinq shellings par année. On n'enverra pas le journal à la campagne pour moins de six mois.

Les ANNONCES seront insérées au prix des autres Journaux.



DEPOTS.

On trouve le *Fantasque* au Bureau du Journal, chez Mr. E. GINGRAS, marché de la Haute Ville, et chez Mr. ANT. MATTE Basse-Ville.

AGENTS.

Montréal.—Chez Mr. IGNACE BOUCHER, Rue. Ste. Thérèse, où l'on reçoit des souscriptions.

Trois Rivières.—Chez M. OLIVIER BUREAU, Etud. en Droit.

Les personnes qui désirent se charger de l'agence du *Fantasque* dans les campagnes sont priées de nous le faire savoir.

Je n'obéis ni ne commande à personne, je vais ou je veux, je fais ce qui me plaît, je vis comme je peux et je meurs quand il le faut.

Vol. 3.

Québec, 21 Février, 1842.

No. 93.

MÉLANGES.

Chronique des Tribunaux.

UN VIEUX TROUPIER.—Un souvenir intime du temps de l'empire, en chair et sur tout en os, vient s'asseoir sur le banc de la police correctionnelle. Il a nom Etienne-Nicolas Pierret, et est prévenu d'outrages commis envers un agent de la force publique dans l'exercice de ses fonctions.

Pierret est sec et droit comme un jonc du bois de Boulogne; chacune de ses paroles est accompagnée d'un geste précis, brusque, heurté; ce qui donne à sa conversation l'apparence de la charge en douze temps.

On remarque en lui, malgré ses vêtements plus que murs, la minutieuse propreté du vieux soldat. Un superbe coup de sabre traverse horizontalement toute la largeur de son front-bistré. Quand on appelle sa cause, il porte l'index à la tempe droite, répond: 'Présent!' et se dirige au pas ordinaire, la pointe basse et en partant du pied gauche, vers le banc des prévenus.

M. le président.—Vous êtes prévenu d'avoir outragé un garde municipal qui voulait vous empêcher de faire du tapage dans un cabaret.

Pierret. — Je suis en garde ; qu'il portè la botte, je la parerai j'ose dire victorieusement.

Le garde municipal. — Je passais rue de la Barillerie sans la moindre intention rigoureuse, quand j'entends chez le marchand de vins du coin des paroles et un tapage qui ne sont pas dans le règlement . . . Je braque mon œil et je vois ce particulier-là qui se démenait comme un barbillon naufragé en distribuant à droite et à gauche des sottises et des coups de poings. Me jugeant nécessaire, j'entre et j'interpelle mon individu en lui reprochant son manque de civilisation, mais poliment et sans le moindre mot intempestif . . . Il m'a dit d'aller me faire . . . voilà . . . que j'étais un marsouin, un colibri du quai des Morfondus, et que dans l'ancien 9e chasseurs on n'aurait pas voulu de moi pour éplucher les navets . . . Alors je lui ai lancé de ma main droite un mandat d'arrêt et je l'ai incorporé au violon. Après ça, je dois commencer par dire que le susdit était soulé.

Pierret. — A mon tour . . . Je vas répondre par ordre aux trois rapports du municipal . . . *Premio*, il a dit que j'étais au cabaret . . . Je demanderai s'il y a une loi qui défende d'aller au cabaret . . . qu'on me montre la loi ! . . .

M. le président. — Aussi n'est-ce pas là ce qu'on vous reproche ; mais d'avoir fait du bruit et insulté le témoin.

Pierret. — Bon ! pour lors je passe . . . *Deuxio*, le municipal a dit que j'avais bu . . . Je demanderai ce qu'on irait faire au cabaret si on n'y buvait pas . . .

M. le président. — Encore une fois il ne s'agit pas de cela . . . Vous avez outragé un garde municipal.

Pierret. — Pour ça je n'en crois rien, et je n'ai qu'un mot à répondre : J'ai servi avec le bras Gravet.

M. le président. — Qu'est-ce que vous avez dit ?

Pierret. — Vous n'avez pas connu le brave Gravet ? voyez-vous, il n'a pas été fait brigadier parce qu'il ne savait pas lire mais n'y en avait pas un comme lui pour se f . . . un coup de sabre . . . Certainement, mon colonel, je vous respecte, ainsi que vos aides-de-camp ; mais il n'y a personne ici pour f . . . un coup de sabre comme le brave Gravet.

M. le président. — Prévenu, parlez donc au tribunal d'une manière plus convenable.

Pierret. — Pardon, excuse, mon colonel ! . . . c'est comme ça que nous causions avec Gravet.

M. le président. — Tout ce que vous dites là n'a rien de commun avec le fait qui vous est reproché.

Pierret. — Si fait, excuse . . . C'est pour vous dire qu'il n'y en avait pas un comme Gravet pour respecter la consigne, et que c'est pas moi, son ami, son frère d'armes et tout, qu'irait molester un troupiier dans sa consigne . . . Le brave Gravet ne l'aurait pas souffert.

M. le président. — Cela prouve qu'il se conduisait mieux que vous.

Pierret. — Idem, tout de même . . . Quand nous étions ensemble Gravet et moi, un et un ça faisait une . . . j'étais son second moi-même.

M. le président. — Vous étiez ivre lorsqu'on vous a arrêté ?

Pierret. — Je vas vous entrer dans la chose . . . j'avais rencontré un ancien camarade qu'avait connu Gravet, et nous avions eu l'idée de boire à sa santé . . . Après ça, il est possible que j'ai eu un coup de trop . . . quand on se tient dans les deux litres, voyez-vous, on reste Français . . . un litre de plus, on devient Prussien.

M. le président. — Il ne faut pas boire jusqu'à s'enivrer.

Pierret. — J'obtempère . . . , mais pour molester un troupiier, incapable ; moi et le brave Gravet.

Après le réquisitoire de M. l'avocat du roi, qui requiert contre le prévenu l'application de la loi, M. le président demande à Pierret s'il a quelque chose à ajouter pour sa défense.

Pierret. — J'ai à ajouter que si le brave Gravel n'avait pas reçu son congé d'un boulet de canon pour aller prendre du service chez le bon Dieu, il viendrait vous dire que je suis un fameux lapin, aussi incapable de la chose qui fait qu'on veut me faire arriver de la peine. . . Il faut donc me renvoyer tranquillement chez moi retrouver ma femme qui m'attend pour manger la soupe, voilà ce que j'ai à vous ajouter, mon colonel.

Malgré l'ombre protective du brave Gravel, Pierret est condamné à 30 fr. d'amende.

BOITE DE PANDORE.

(Pour le Fantasque.)

Mr. l'Éditeur,

Un soir du mois dernier que je souffrais du spleen, importation des Bretons, plus funeste encore que leur thé, il me prit la fantaisie de faire visite à une connaissance déjà presque oubliée. Il s'y trouvait une réunion composée d'Avocats, de Médecins et de Notaires, de femmes jeunes et jolies avec d'autres plus âgées et moins belles. Mon ami avait trouvé le secret, après de longues réflexions, sans doute, de rassembler dans un cercle de vingt personnes une galerie d'originaux répartis dans les trois professions que je viens de citer. Je dis mon ami, parce que ma connaissance presque oubliée est devenue pour moi depuis ce soir-là un bon, un indispensable ami. Je manquais à sa galerie et j'essayai en vain de m'échapper quand il eut une fois deviné l'état moral de mon individu à ma toilette un peu plus que négligée et l'expression sinistre de ma physionomie. Je fus présenté. C'est, dit-on, une singulière situation pour un homme dévoré d'ennui et de mélancolie, de se voir jeter tout d'un coup au milieu d'une compagnie riieuse et ivre de plaisir. Après les quelques instans nécessaires à la transition de deux états si opposés, il apporte bientôt, dit-on, son contingent au fonds de gaieté commune. Ce fut pourtant ce qui ne m'arriva pas. Je fus, je dois l'avouer, insociable, maussade, voire même stupide. Après qu'une foule de propos légers et inoffensifs eurent été échangées, la conversation tomba sur la mode, sujet d'interminables réflexions pour les dames. Je me rangeais, malgré moi, de l'avis des plus jolies d'entr'elles, sans me donner la peine de considérer si le raisonnement et le bon goût y étaient aussi.

De même que les malheurs d'un pays viennent de la méchante administration, de la mauvaise foi ou de l'ineptie de ses gouvernans ; ceux d'une ville, de la sottise et de l'aveuglement de son conseil ; souvent aussi, un esprit qui semble sommeiller du repos des innocens, jette en se reveillant, dans une compagnie, la pomme de discorde, la douleur et la consternation. — Voyons Comment. — Un membre de la nôtre, trapu, ne paraissant pas un phœnix de bon ton ou de savoir, vivre, mit en question, d'une manière assez rébarbative et avec une chaleur que le sujet ne semblait pas comporter, l'usage de porter une chevelure ondoyante sur le cou : — Si j'avais un commis, (dit-il pour terminer sa tirade) qui se laisserait croître une telle chevelure, je lui commanderais de la couper et s'il ne le faisait pas je le chasserais de mon emploi.

— Le fait est, que cela dénote un esprit faible, quelque chose de faux dans le jugement, ajouta avec une toute aimable prétention à un tact supérieur, l'esprit le plus faible et le jugement le plus faux, au jugement de tout le monde.

— Encore passerait pour une personne riche et indépendante, reprit un troisième nigaud dans sa profession et bien connu pour ses courbettes et ses flagorneries incessantes auprès des gens riches ou en vogue et de plus admirateur fêffé de toutes les folies des heureux du monde.

— Je trouverais cet usage beau comme un autre s'il était universel, répartit une femme d'un certain âge assise auprès de moi, mais le goût général le rejetant, il faut pour bien faire, à mon avis, le rejeter aussi et porter les cheveux courts.

— Je serai de ton avis ma chère, quand tu m'auras donné le nombre des têtes blanches, grises ou rouges qui sont en faveur des longs cheveux. — Celle qui parlait ainsi était une séduisante jeune fille, dont l'amant, à ce que j'appris plus tard, portait de longs cheveux. — Ces paroles me font jeter un coup-d'œil furtif sur les têtes de notre compagnie et à mon grand étonnement, j'en aperçois, 2^e entièrement chauves, 4 ou 5 grisonnantes et 2 rouges — Aucun d'eux ne voulut ajouter un mot à l'exception d'un seul, homme d'un esprit éclairé et libéral, s'il en fut jamais, et respecté de tout le monde, comme estimé — C'était un de ces aimables vieillards, à qui la jeunesse offre un respect sans bornes, par ce qu'à l'expérience de l'âge ils unissent une raison supérieure et bienveillante. Il voulut se défendre de parler ; mais les destructeurs de la nouvelle chevelure insistèrent croyant que son avis corroborerait le leur.

Voici comment il s'exprime, autant que j'ai pu me le rappeler : Je ne me suis jamais occupé des rapports que peut avoir la profondeur et la rectitude du jugement avec la prolixité de la chevelure — Une foule de sots portent des cheveux bien courts et bien arrangés ; tandis que beaucoup de gens d'esprit en portent qui sont bien au-delà de la longueur assignée par la mode ou le perruquier — Les têtes faibles comme les fortes sont sujettes à la blancheur des cheveux ou à la calvitie — La différence est dans les causes ; une niaiserie, une frivolité occupera plus un être frivole que la conception du plus bel œuvre, ou un plan de bataille qui doit décider du sort de deux nations, n'occupera un grand génie — Un plis-mal fait à une cravatte, est pour des gens de cette espèce, une cause d'insomnie, tandis que l'homme d'énergie se sent à peine des plus grands révers. " Mais je m'aperçois que je tombe trop loin de mon sujet et dans des routes trop rebattues. Avant vingt ans, l'Amérique sera chevelue et républicaine peut-être.

— Ah ! c'est affreux ! horrible !! infâme !!! (vociféra une jeune fille. Au même instant je la vis s'élançer dans l'appartement voisin — Je n'entendis d'abord que des sanglots entremêlés de monosyllabes ; puis tout à coup son articulation devint plus distincte ; j'entendis ces apostrophes ! — Mon pauvre père..... ma foilette,.... mes bijoux..... mode infâme et dégoûtante..... Oh ! non ! non ! non ! jamais. Puis de nouveaux sanglots et un silence absolu. Je compris que son père coupait les cheveux et que l'innovation annoncée d'un ton si prophétique était un coup mortel porté à son industrie. Mourut-elle ? vit-elle encore ? Je n'en sais rien. Je ne l'ai plus revue.

J'aurais pourtant voulu dire à cette sensible et honnête jeune fille que son cher père gagnerait tout bonnement sa vie à faire et à vendre des perruques pour les crânes qui craindraient de montrer leurs bosses.

A peine le silence était-il rétabli qu'une autre malheureuse vint l'interrompre de nouveau : c'était cette fois de la tendresse mêlée d'indignation — Je recueillis dans un flot de paroles les suivantes, articulées plus lentement et avec cet accent de vanité qu'inspire la vérité de nos prévisions : — Vois si je me trompais, quand je te disais, il y a dix ans, mon fils marie-toi donc, deviens sage, tu peux choisir ton épouse parmi toutes ces demoiselles : Tu me disais alors, avec ton air de mauvais sujet, maman ce n'est plus aujourd'hui comme de votre temps. Les femmes d'aujourd'hui ne s'éprennent plus d'amour pour ces bambins que vous aimiez à la folie — Il faut qu'un mari soit un homme grave, sage, âgé, incapable de faire de sottises. Maman, je veux devenir vieux, avec des sourcils gris, des cheveux blancs, je serai grave, désabusé, blasé et je me marierai, comme ma jeune épouse trouvera piquantes, les aventures de ma jeunesse que je lui raconterai au coin du feu et m'en aimera que mieux. Ainsi tu me parlais et te voilà à trente-six ans comme tu voulais devenir — Dans moins de vingt ans l'Amérique sera chevelue ; c'est donc à dire que les jeunes filles aimeront les jeunes gens chevelus ! Je ne pus saisir le reste de son apostrophe. La digne mère ne concevait pas que son fils bien aimé, trouverait à défaut d'une femme à la mode, une compagne sage et vertueuse, qui l'aimerait simplement pour son mérite intellectuel et celui de son cœur — Pendant que ceci se passait dans

l'appartement contigu à celui où nous nous trouvions. Mr. *** continuait ses réflexions en ces termes — Les riches ne l'introduiront pas, cette mode ; car ils n'ont de goût ordinairement qu'après leur tailleur et le perroquier les effraiera sur ce chapitre-ci. C'est donc aux jeunes gens de lettres, aux artistes, aux étudiants, trois sortes de gens fort indépendants avec une bourse légère, à porter la longue chevelure aux regards de la foule, en narquant ses ricannements hébétés et ses épigrammes — Ils ramèneront l'humanité à sa beauté primitive ; car faisons attention que les cheveux courts nous rapprochant du singe ou au moins des africains. Ils ont pour eux l'autorité des romanciers, qui, en fait de goût, ne doit pas être plus suspecte qu'une autre — Celle des grands artistes de l'Europe entière ; celle des illustrations immortelles du grand siècle de Louis XIV. Orateurs sacrés et profanes, historiens, philosophes, peintres, poètes. Toute cette élite dont je pourrais vous citer plusieurs milliers de noms, honoraient la longue chevelure ou à son défaut sa sœur bâtarde la perruque. — Au commencement de la monarchie française c'était le signe distinctif de la loyauté. A présent qu'on n'est plus serf des grands seigneurs, les jeunes gens seraient-ils sages en se soumettant à l'opinion des sots ? ”

Eussé-je été sur des tisons ardents, je n'aurais pas plus souffert que je souffrais en entendant d'une oreille l'apologie des longs cheveux et de l'autre, les plaintes et les gémissements d'une mère alarmée, après avoir entendu les sanglots d'une innocente — Le tout causé par cet infernal sujet — Je ne pus me contenir.

Assez ! Assez ! m'écriai-je, voulez-vous faire pleurer tout le monde ?

Ceux qui avaient tenu cette conversation allèrent se reconcilier à la table de wist. J'allai chercher mon manteau et m'esquivai, après avoir toutefois expliqué le tout à notre amphitruon.

Evidemment, la compagnie dut me croire en délire — Je lui doit aujourd'hui l'explication de ma conduite et vous, Mr. l'Editeur, promettez-moi, de bannir désormais de votre journal tout ce qui se rattache à ce malheureux sujet.

ASMODÉZ.

LE FANTASQUE.

QUÉBEC, 21 FÉVRIER, 1842.

Nous pensions qu'en sa qualité de diplomate, sir Charles Bagot saurait se garantir des espions, écarter les serviteurs infidèles et couvrir tout ce qui le concerne du voile le plus impénétrable ; mais l'esprit du mal, l'indiscrétion, la trahison règnent partout, surtout près des grands de la terre que l'argent ne préservé que des vrais amis et exposé plus que le reste des hommes aux faux frères, aux hypocrites, aux flatteurs, aux parasites, aux courtisans rusés et fripons. Nous parlons ainsi mal de l'argent, ce n'est pas que nous le méprisons ; bien au contraire, mais c'est seulement afin de nous consoler un peu d'être pauvre et nous donner un petit air philosophe qui ne nuit pas dans l'occasion. Laissons bien vite là les digressions sur le mépris des richesses et revenons immédiatement au sujet original qui nous a fait prendre la plume. Nous apprendrons à nos lecteurs l'agréable nouvelle que parmi les gens de la suite intime de notre gouverneur-général actuel, nous avons trouvé un espion complaisant qui nous tiendra au courant de sa politique secrète comme celui qui nous a tant aidés à révéler au monde celle de feu lord Sydenham qui est sans doute à présent dans le feu. En nous proposant ses services et afin sans doute de nous prouver sa bonne volonté

et les moyens qu'il a de connaître beaucoup il nous a donné un échantillon de son savoir-faire. Il a su dérober adroitement de la partie la plus cachée du portefeuille de son maître sire Charles Bagot, et nous transmettre aussitôt, une feuille volante sur laquelle se trouvaient les principales instructions des ministres. Nous nous empressons de satisfaire à l'impatience bien naturelle de nos lecteurs et de placer devant leurs yeux ce document qui pourra les aider peut-être s'ils ne sont que fous à lever un petit coin du voile qui cache les destinées futures de notre politique, mais qui devrait de plus, s'ils ont un brin de sagesse, de prévoyance et de prudence, les mettre à même de déjouer, par une conduite ferme, franche, droite et désintéressée, tous les projets crochus et sinistres dont les maîtres rivaux de l'Angleterre ne se font pas faute à notre égard, comme à celui de tous ceux qui ont l'honneur et le désagrément de faire partie de leurs possessions. Au document, au document : —

Instructions préliminaires et secrètes d'après lesquelles Sir Charles Bagot, notre féal et aimé ami, devra régler sa conduite générale et privée à son arrivée au Canada en attendant plus amples et plus directes dépêches de notre secrétaire des colonies, sauf meilleur avis de sa part d'après l'examen de l'état des choses dans cette partie de nos possessions.

Sir Charles Bagot devra partir pour le Canada le plus tôt possible après sa nomination, mais comme nous ne savons trop comment y vont les choses depuis que nous sommes à la tête des affaires, attendu que Lord Sydenham qui a trompé tout le monde durant sa vie a voulu nous tromper encore après sa mort et ne nous a pas laissé mot sur ce qu'il y avait à faire à sa retraite des affaires, il est urgent de gagner du tems. Sir Charles Bagot devra donc prétexter trois ou quatre tempêtes et revenir aussi souvent au port, cette amusante petite comédie qui n'a pas de précédente dans l'histoire aura le double avantage de le faire désirer de ses nouveaux sujets et de nous donner le tems de savoir de leurs nouvelles. Après cela au lieu de se rendre directement à sa destination il aura le prétexte des glaces et des mauvais tems pour faire un détour et passer au milieu de nos amis les ennemis d'Amérique, de les observer de plus près, de faire des politesses à leurs hommes d'Etat, d'exposer à leurs regards un peu de ce luxe britannique au moyen duquel on fait désirer la corruption, seul moyen pour nous d'être grands et puissants chez les nations que nous ne pouvons subjuguier par les armes. La paresse, la sensualité, les plaisirs sont de tous les pays ; et les hommes souvent les plus vertueux en apparence et en paroles sont prêts à sacrifier les intérêts les plus chers de leur patrie pour des poignées d'or qui leur achèteront quelques journées d'orgie, et d'étourdissement.

Avant d'arriver à son gouvernement, sir Charles Bagot devra faire préparer par des avants-coureurs inconnus et habiles de grandes démonstrations de joie et d'enthousiasme ; nous l'autorisons à dépenser les sommes nécessaires pour cet objet ; car si ces comédies ne font aucun effet sur les spectateurs, qui découvrent aisément la supercherie, au moins elles en imposent au loin en donnant à croire que notre domination est parfaitement assise, que nous sommes chéris, désirés, que nous avons d'innombrables partisans. Ces tours qui semblent des enfantillages nous ont souvent réussi et ont économisé des dépenses bien plus fortes en troupes, en armes, en fortifications. Afin d'être plus sûrs du Canada nous y employons les deux moyens et ce n'est encore pas trop. — Si malgré tous les efforts

de ses agens et beaucoup d'argent, sir Charles Bagot ne pouvait pas obtenir quelque procession, quelque populace empressée et curieuse impromptu, quelque marche triomphale, quelque rouillante harangue, il lui sera permis de faire inventer une brillante réception qui sera publiée par tous les journaux ; cela coûtera peut-être même moins cher que de faire la chose en réalité et l'effet en sera presque le même.

Arrivé à son gouvernement sir Charles Bagot devra tenir un lever afin de connaître immédiatement ceux qui ne seraient pas fâchés d'obtenir quelques faveurs, ceux qui en ont obtenu déjà, ceux qui se croient sur le point d'en obtenir. Il lui faudra pour ce jour-là étudier devant son miroir un visage riant et pensif à la fois afin que chacun en le voyant puisse concevoir de suite des espérances et se persuader aussi qu'il faut faire beaucoup pour contenter le maître et voir réaliser ces espérances. Il faut pour chaque personne introduite un sourire différent afin que les plus benêts comme ceux qui se croient les plus fins se retirent enchantés de leur acte de servitude.

Installé dans son gouvernement Sir Charles Bagot devra montrer une grande sévérité de mœurs privées ; il devra faire venir auprès de lui aussitôt que possible son épouse légitime s'en tenir ou avoir l'air de s'en tenir à elle seule et éviter avec soin les intrigues scandaleuses ; chose qui lui sera facile vu son âge très-mur. Cette recommandation ne vient nullement d'un désir importun et déplacé de défendre la morale publique ; mais il est nécessaire à nos vues de contraster en tout avec lord Sydenham dont nous devons avoir l'air de condamner toute la conduite, privée aussi bien que publique, afin de mieux continuer son œuvre et de prendre les Canadiens au même piège avec un appât différent.

Sir Charles Bagot devra faire régner dans tous ses actes un ton tory de fermeté et de franchise propre à inspirer plus de respect et de crainte que les décevantes tergiversations, les sottes courtisanneries des whigs. Par exemple lorsqu'une pétition ou message lui sera présenté par des citoyens ou par la législature sur quelque sujet indifférent qu'il lui serait impossible de traiter par lui-même ou sur quelque demande peu importante qu'il sait pouvoir être accordée il devra refuser de suite et nettement sans laisser aucune espérance ; il leur ôtera ainsi l'envie d'y revenir une seconde fois. Mais sur quelque grand objet comme la réforme des conseils et toutes les prérogatives royales, il pourra laisser régner le doute et l'espoir, gagner du tems sans faire murmurer, car on dira naturellement : "Il est franc et s'il n'y avait pas lieu de réussir il l'aurait dit de suite, vous avez bien vu à propos de telle et telle requête ; il ne pouvait les accorder, il les a refusées tout net et sans peur ; allons, courage ; ne désespérons pas." C'est par de semblables escamotages faciles et à la portée de tout le monde, qu'on amuse gouverne, conserve, exploite et tient sous le joug les pays assez badauds pour ne pas voir par quel bout leur chaîne est attachée.

Au sujet des emplois, d'honneur et surtout de profit Sir Charles Bagot devra n'agir qu'avec la plus grande prudence ; car c'est, après tout, le grand, le seul moyen de bien subjuguier un pays. Tenir une nation par tous ses ambitieux, c'est tenir un homme par les poils de sa barbe. Quant aux emplois déjà distribués il devra ne les retirer que de gens peu dangereux par leurs talents ou leur influence, et toujours sous une apparence de justice publique ; on trouve toujours quelque sujet de plainte contre un employé qu'on veut renvoyer ; il a toujours des envieux qui l'épient ; s'il veut déplacer quelqu'officier ce ne doit être que rarement et lorsqu'il pourra lui donner un remplaçant plus dangereux au dehors

et plus utile au dedans. Mais règle générale, il ne faut congédier personne ; car le gouvernement a bien assez de mécontents sur les bras sans s'en créer de nouveaux par d'anciens serveurs désappointés, les plus nuisibles, les plus acharnés les plus ingrats de tous les amis. Quant aux nouveaux emplois à donner on ne doit les destiner qu'aux hommes qui dominent le plus dans chaque parti, afin que les loyaux puissent voir une récompense de leur fidélité, et les rebelles un gâteau qui leur fermera la bouche tant qu'il durera. On ne doit que rarement placer les loyaux trop outrés vu que c'est inutile ; comme ils donnent leurs services gratis et par goût seulement, on doit leur en avoir de la reconnaissance mais il est superflu de les récompenser. Il ne faut néanmoins placer que les sommités hors ligne parmi les rebelles, car des places à ces gens là deviennent pour d'autres un appât des plus dangereux. C'est presque une prime payée à l'infidélité. Du reste nous laissons à ce sujet toute latitude à Sir Charles Bagot, vu qu'il a pu, dans le cours de sa carrière politique, étudier à fond cette partie importante de l'art administratif. Il devra néanmoins nous tenir au courant de ce qu'il fera en ce genre.

Touchant le siège définitif du gouvernement en Canada, Sir Charles Bagot est tenu de garder le plus profond silence. Le changement de capitale fut une bévue de feu Lord Sydenham, qui pour se tirer de petits embarras se plongea dans de plus grands. Mais c'est une bévue dont nous devons profiter. Sydenham s'est servi de l'attrait de la capitale pour gagner quelques élections : nous pouvons peut-être en gagner quelques autres en faisant mine de réparer sa faute. Ne faites donc rien qui puisse déceler l'envie de vous fixer à Kingston, mais ne laissez rien deviner de nos intentions de vous faire revenir à Québec, le seul poste convenable, sûr et commode ; de cette manière vous vous assurerez les bonnes grâces des gens de Montréal, de Toronto, de Québec et de Kingston aussi long-tems que durera cette incertitude ; les-uns voudront vous attirer, les autres vous conserver. La présente instruction s'expliquera mieux encore par la suivante.

Quant à la question de l'Union, voici quelles sont nos vues jusqu'à meilleure information de votre part :—L'union des Canadas fut une grande sottise sous le point de vue politique national, mais un chef-d'œuvre de conception et d'habileté sous le rapport de l'intérêt particulier : Sydenham et ses parents étaient intéressés dans la dette du Haut Canada. Vous savez le reste. Il faut donc employer toute notre énergie et toute notre finesse pour sortir du mauvais pas que l'esprit mercantile a fait faire à l'esprit politique. L'union des Canadas fut un acte des plus maladroits ; c'était donner de la force contre nous à deux ennemis qui, séparés, n'en avaient aucune. C'était les mettre à même de se connaître et de se concerter ; c'était noyer dans l'anglicanisme les distinctions nationales qui pouvaient encore séparer les canadiens français des américains ; à part la question des écus ce fut un chétif pas de clerc. Il faut donc tâcher de revenir sur cette triste affaire tout en gagnant aux yeux des colons ce que nous aurons perdu à ceux des politiques ; ce qui sera plus profitable. Vous devrez continuer l'idée de l'Union jusqu'à ce que la fameuse dette soit payée ou assurée, ce qui pourrait peut-être se faire en vendant au Bas-Canada sa séparation d'avec le Haut au prix de la moitié de la dette de celui-ci ; ce serait agir comme ce père qui le soir donnait un sou à ses enfants pour ne pas souper et qui leur vendait le lendemain un petit gâteau pour déjeuner. Nous aurons l'air de libérateurs auprès des Bas-Canadiens et nous dirons aux gens du Haut Canada que nous les séparons des ignorants français qui veulent rester arriérés. Pour opérer ceci voici comment vous allez vous y prendre : —

(Ici la feuille était déchirée et nous n'avons pu deviner le reste.)